

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
14/12/2021

Date de dépôt le :
14/12/2021

N° d'enregistrement :
2021-11980

1. Intitulé du projet

Extension du cimetière de Blancpignon sur la commune d'Anglet (64 Pyrénées-Atlantiques)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) bénéficiaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénoms

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune d'Anglet

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

OLIVE Claude, Maire d'Anglet

RCS / SIRET

2 1 5 4 0 0 2 4 2 0 0 0 1 4

Forme juridique : Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols. a) défrichement soumis à autorisation au titre du L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 ha.	L'extension du cimetière communal de Blancpignon à Anglet nécessite le défrichement d'environ 1,7 ha de boisements (environ 210 sujets), pour la totalité de l'aménagement (durée approximative de 30 ans). Cet aménagement sera réalisé en trois tranches successives d'une durée approximative de 10 ans. La présente demande concerne donc le défrichement de la première tranche d'aménagement d'une surface de 0,7 ha (environ 75 sujets)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 5.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Ville d'Anglet souhaite réaliser une extension du cimetière qui s'inscrit dans la continuité du cimetière actuel. L'accès à l'extension se fera par les 3 entrées du cimetière existant situées allée de l'Ésquiro. Les allées actuelles du cimetière seront donc prolongées pour donner accès aux nouveaux espaces dédiés à l'inhumation. Le projet prévoit la construction sur les 30 ans de 2 459 emplacements (dont 659 places déjà positionnées en terrain commun) de 11 columbariums (qui abritent 550 cases cinéraires), et de 327 cavurnes dites « mini-caveaux ». À l'identique du cimetière actuel, l'aménagement du site repose sur un principe de ceinture cinéraire périphérique mêlant emplacements du terrain commun et columbariums, qui s'établira donc en bordure de parcelle. Des plantilles seront également aménagées. Au centre du site, des allées principales donneront accès aux emplacements accueillant les concessions à des cavurnes, ainsi qu'à des emplacements en terrain commun. De nombreux espaces végétalisés et des aménagements légers (zones de rassemblement et d'abri, zone de tri sélectif) compléteront le projet. Cette extension bénéficiera de l'ensemble des équipements existants à savoir : une conciergerie et son accueil, un parking de 46 places dont 4 PVR, une salle de cérémonie pour les funérailles laques comprenant aussi 3 caveaux provisoires, une maïbrerie récemment renouée.

4.2 Objectifs du projet

En charge de la gestion des cimetières, la Ville d'Anglet se doit de répondre aux demandes d'emplacement d'inhumation sur son territoire et à ses obligations réglementaires.

La demande en lieu d'inhumation ne cesse de croître du fait de l'augmentation et du vieillissement de la population, de l'augmentation du nombre de décès avec une demande croissante de concessions traditionnelles (seulement 31% de cinéraire < à la moyenne nationale de 38%).

A ce jour, deux des trois cimetières d'Anglet sont déjà saturés (cimetière de Louillol et du Saint-Léon), le cimetière de Blancpignon est occupé à 94% avec une saturation prévisible en 2026.

A noter aussi que la Ville ne répond plus à l'obligation réglementaire de disposer d'un terrain commun représentant 5 fois la surface nécessaire pour le nombre moyen de décès par an, soit 0,3 ha pour 0,1 ha disponible (art L 2223-2 du CGCT).

Par anticipation, des investigations foncières ont été conduites par la Ville d'Anglet depuis 2014 pour identifier les sites potentiels pour la création de cet espace supplémentaire. L'extension du cimetière de Blancpignon s'est révélée être la seule solution pertinente.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Comme indiqué précédemment, les travaux seront réalisés en trois tranches, cette autorisation concerne ainsi la première tranche d'aménagement d'une surface de 0,7 ha et d'une durée de fonctionnement d'environ 10 ans.

L'extension du cimetière dans sa phase travaux nécessitera le défrichage des espaces boisés concernés, la réalisation des terrassements par mouvement des matériaux in situ, la réalisation des voiries et réseaux divers (assainissement, eau potable), la construction d'un kiosque et de 3 columbarium, la réalisation d'une clôture périphérique.

Durant la phase de travaux, l'accès au site se fera par l'allée de l'Esquiro, d'une largeur suffisante pour séparer les flux liés au chantier, des flux liés à l'usage de la forêt (accès piétons, entretien, ...).

L'extension étant située à l'opposé du front bâti par rapport au cimetière actuel, les premières habitations sont distantes de plus de 100 mètres. Les nuisances sonores, principalement générées par des engins de travaux publics, devraient ainsi être relativement limitées. Le chantier sera entièrement sécurisé et interdit d'accès par une clôture, le tout étant indépendant du cimetière actuel. Les risques de pollution par les engins seront minimisés par des dispositifs particuliers tels que : aires de stationnement étanches, retrait et traitement des sols souillés, parfait état d'entretien et de fonctionnement des engins qui seront utilisés ...

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le cimetière suivra les mêmes principes de fonctionnement qu'aujourd'hui.

Dans ce cadre, les équipements existants et le personnel dédié permettront aussi d'absorber la fréquentation supplémentaire qui pourrait être induite par l'extension.

- Stationnement des usagers sur le parking existant de 48 places (aujourd'hui occupé au 2/3 max les jours de funérailles),
- Accès au site via les 3 entrées existantes et accueil à la conciergerie autant que de besoin
- Organisation des funérailles et de cérémonies laïques dans la salle dédiée à cet effet
- Entretien des espaces verts par les services techniques municipaux,
- etc.

En résumé, cette extension ne générera pas de besoin supplémentaire en équipements, personnel, matériel... ni de modification notable dans le secteur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Plusieurs procédures sont en lien avec le projet d'extension du cimetière de Blancpignon :

- une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Anglet, nécessaire pour faire évoluer les règles réglementaires du PLU et notamment le zonage des terrains actuellement classés en "Nou" et "FBC" vers un zonage de type "UC"
- une demande d'autorisation de défrichement (à venir),
- la distraction des parcelles du régime forestier (en cours),
- la modification du périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable des forages de la Barre (en cours)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet d'extension du cimetière de Blancpignon représente une surface totale d'environ 1,7 ha (rectangle d'environ 90 mètres de long sur 90 mètres de large)	
La première tranche d'aménagement représente une surface de 0,7 ha (rectangle d'environ 78 mètres de long sur 90 mètres de large)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Cimetière Blancpignon
Allée de l'Esquerra
64600 ANGLLET

Coordonnées géographiques¹ Long. 43°30'37"N Lat. 1°30'25"O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ

Long. _____"

Lat. _____"

Point d'arrivée :

Long. _____"

Lat. _____"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



Le cimetière concerné par l'extension a été créé en 1928. Nous n'avons pas de trace à ce jour d'autorisations relatives à cette création.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'obtenir, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Anglet est concernée par l'application de la Loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Anglet est concernée par le plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport de Biarritz Pays Basque. Le projet est situé dans la servitude T5.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Anglet n'est pas concernée par un plan de prévention des risques naturels approuvé ou prescrit. Le territoire communal est en partie concerné par le plan de prévention des risques technologiques "LBC" de Bayonne-Tarnos approuvé le 5 avril 2013 (aires effet thermique, effet de surpression, effet toxique). La partie du territoire communal concernée correspond à l'estuaire de l'Adour (partie aquatique uniquement). La zone de projet n'est pas concernée par ce PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bases de données BASIAS, BASOL et SIS, ne relèvent aucun site dans le périmètre du projet ou à ses abords
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé à proximité des captages d'eau potable de la Barre, dans le périmètre de protection rapprochée de ces captages. Une procédure de modification de ce périmètre est en cours d'instruction sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération. L'hydrogéologue agréé par l'ARS et missionné sur ce dossier a rendu un avis favorable en date du 28 juillet 2021, l'étude ayant conclu à l'absence d'impact sur la nappe source d'alimentation des captages.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 de l'Adour (FR7200724) identifie le fleuve du même nom, qui est situé à environ 800 mètres à l'Est. D'importantes zones urbaines et industrielles se situent entre le projet et le fleuve de l'Adour.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendrerait-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des prélèvements d'eau.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet nécessitera des terrassements afin de niveler le terrain à une cote allométrique proche du niveau du diamètre actuel. Une première approche des volumes de déblais/remblais, fait apparaître un quasi équilibre qui permet d'envisager un remplissage des matériaux du site en totalité sans apport ou export extérieurs.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles de surface ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem commentaire précédent.
Est-il susceptible d'enregistrer des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité Excluant : faune florifère, habitats, communautés écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire 4 saisons faune/flore a été réalisé de novembre 2020 à novembre 2021. Celui-ci conclut sur une absence de zones humides, d'habitats naturels communautaires ou patrimoniaux, d'espèces floristiques protégées, le sous-bois étant peu riche avec quelques invasives. Il conclut aussi sur des enjeux faunistiques très faibles à faible (lézard des murailles, chiroptères, écureuils roux), à modérés (moleuvre verte et jaune). Ce projet aura donc un impact très limité en terme de biodiversité.
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche (J'Anhour) présente des enjeux écologiques en termes d'habitats et d'espèces, spécifiques aux milieux aquatiques humides et littoraux. Les caractéristiques environnementales du site du projet ne sont pas comparables à celles qui définissent le site Natura 2000. De plus, de grandes emprises urbaines et industrielles s'interposent entre la zone de projet et le site Natura 2000. Le projet n'aura donc pas d'incidences directes ou indirectes sur le site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension du cimetière va se réaliser en trois phases, sur une durée de 30 ans, et une surface totale de 1,7 ha du massif du Pignada. Pour rappel la première phase de l'opération ne concerne qu'une surface de 0,7 ha. Le massif du Pignada, d'une surface totale d'environ 220 ha, est placé sous le régime forestier de l'ONF. Une procédure de distraction des parcelles concernées par le régime forestier, va donc être sollicitée auprès du Préfet de Région après avis de l'ONF.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet n'est pas concernée par des aléas Inondation ou des risques de mouvements de terrains (affaissement /effondrement, cavités). Situé en frange d'une zone boisée, comme l'est actuellement le cimetière, le site est soumis au risque feux de forêts
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En préalable à toute démarche, une étude hydrogéologique a été confiée au cabinet GEOPAL sur un périmètre plus large que celui nécessaire au projet afin d'analyser la nature et la perméabilité des terrains, ainsi que faire un suivi de la nappe phréatique. Cette étude a conclu au fait que le site d'extension présente des caractéristiques globalement favorables du point de vue géologique, hydrogéologique et de l'environnement proche et plus lointain. De plus, les temps de transfert étant élevés, il n'y aura aucun impact sur la nappe source d'alimentation des forages d'eau potable de la Barre.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éclairage public est limité aux espaces de stationnement qui sont déjà existants
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'extension du cimetière est éloignée des périmètres réglementaires de préservation patrimoniale.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'activité sylvicole proprement dite, mais un entretien durable du boisement réalisé par l'ONF, gestionnaire pour le compte des propriétaires du massif. Ce projet va engendrer une réduction de 1,7 ha à l'échéance 30 ans, sur les 220 ha constituant le massif du Pignada. Cette emprise dépend du régime forestier de l'ONF et devra ainsi faire l'objet d'une compensation. La Ville est donc en cours d'identification de parcelles boisées privées ou publiques qui permettront de répondre à cette demande de compensation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le défrichement fera l'objet d'une compensation par voie financière ou par reboisement sur le territoire communal

Ce projet fera aussi l'objet d'une attention toute particulière concernant sa végétalisation (cf. pièces jointes).

Ainsi, plus de 95 sujets dits de "haute tige" seront plantés sur les espaces dédiés à cet effet

De plus, une partie des espaces destinés à l'activité funéraire sera utilisée en tant que pépinière par le service des Espaces Verts de la Ville. Cette surface initiale de 1 400 m² se réduira au fur et à mesure des nouvelles concessions mais son exploitation devrait tout de même pouvoir se faire sur une période de 6 à 7 ans.

Cette pépinière permettra ainsi le développement de sujets variés (arbres, arbustes, ...) qui seront ensuite replantés sur les aménagements réalisés par les services de la Ville.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une démarche d'évaluation environnementale est actuellement menée par le bureau d'étude SCF dans le cadre de la procédure de Déclaration de Projet avec Mise en Compatibilité du Document d'Urbanisme (suppression de l'espace boisé classé et évolution du zonage "Ncu" vers un zonage de type "JC").

Cette étude portera sur les principaux enjeux du projet et notamment la question du défrichement

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » non publié :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/54 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation avec une localisation cartographique des prises de vue. L'une doit permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet qui, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5 ^a) a), 6 ^a) a), b) et c), 7 ^a) a), c), 9 ^a) a), b), c), d), 10 ^a), 11 ^a) a), b), 12 ^a), 13 ^a), 22 ^a), 32 ^a), 38 ^a), 43 ^a) a) et b) de l'annexe à l'article R. 127-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5 ^a) a), 6 ^a) a), c) et c), 7 ^a) a), b), 9 ^a) a), b), c), d), 10 ^a), 11 ^a) a), b), 12 ^a), 13 ^a), 22 ^a), 32 ^a), 38 ^a), 43 ^a) a) et b) de l'annexe à l'article R. 127-2 du code de l'environnement : un des plans du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complètes si nécessaire selon les évaluations récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra présenter l'infrastructure des constructions ou terrains avoisinants ainsi que les conduits, plans d'eau et cours d'eau :	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet

7 - Projet de végétalisation du site - partie 6 4

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

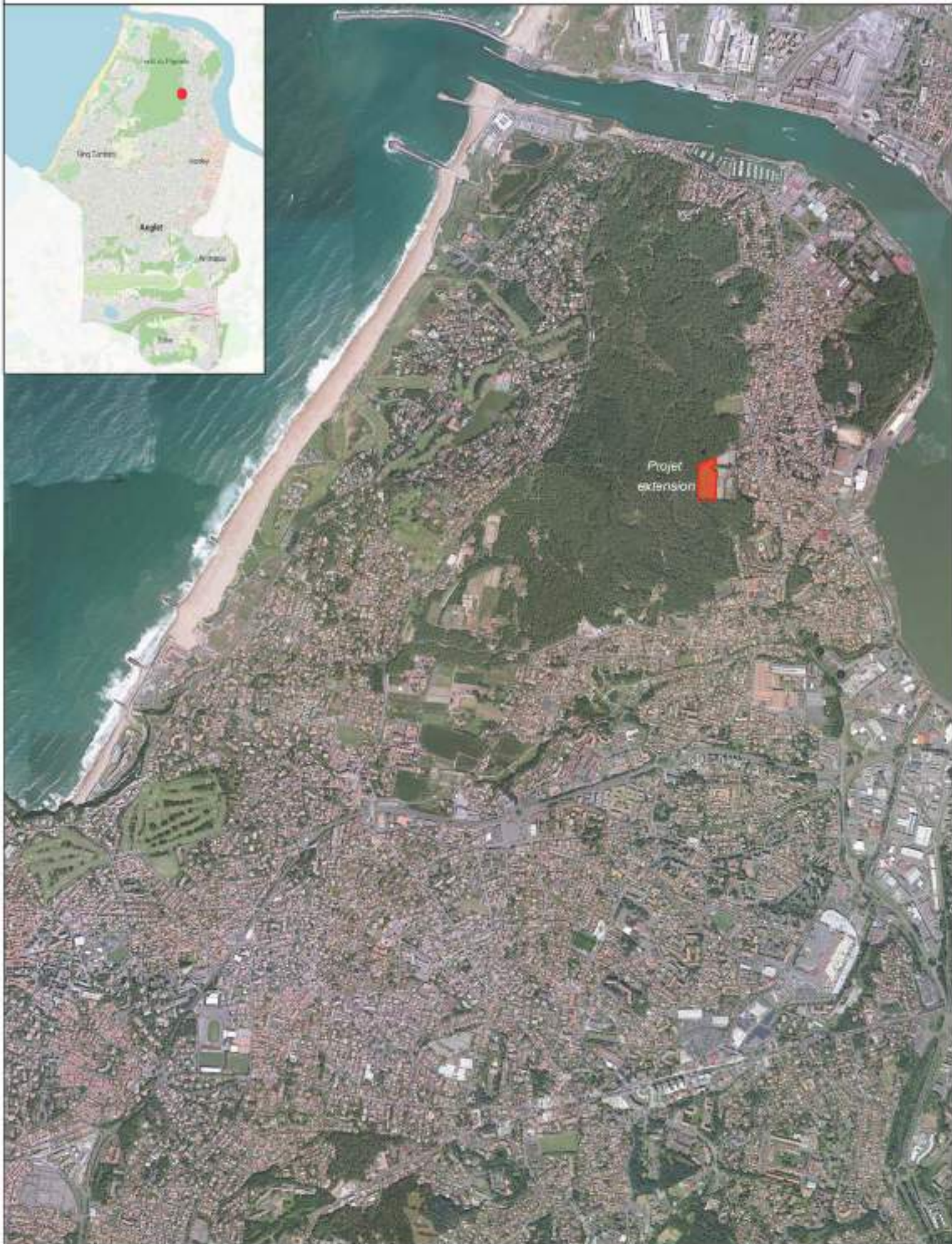
Fait à **Anglet**

le **08/12/21**

Signature



Claude OLIVE
Maire d'ANGLET

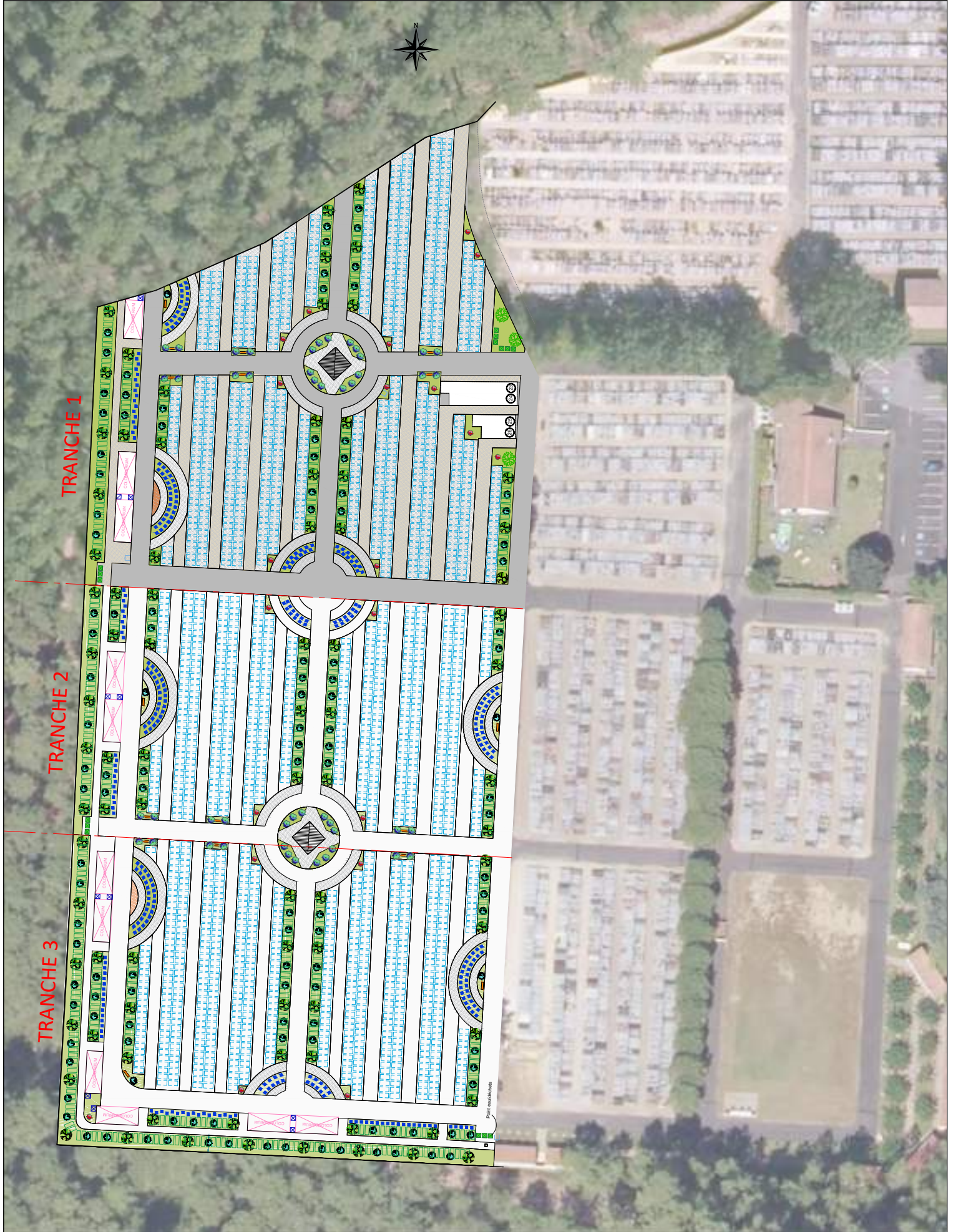


1: Entrée de forêt et cimetière













Natura 2000 / Paysage
l'Adour

L'Adour

800 m

Plan 1

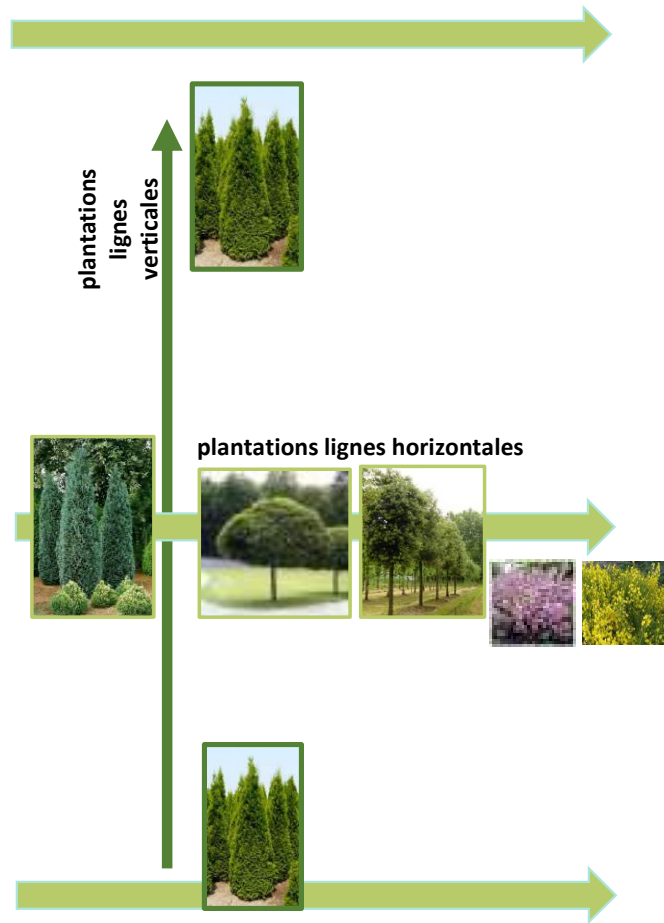


PLAN DE SITUATION - SITE NATURA 2000



**PROJET D'EXTENSION DU
CIMETIERE DE BLANCPIGNON
-
VEGETALISATION DU SITE**

LES PRINCIPES DE PLANTATION



LA PALETTE VEGETALE



chamaecyparis lawsoniana
Columnaris glauca
cyprés de Lawson



acer platanooides globosum
érable boule



quercus ilex
chêne vert



Camellia japonica
Nuccio's cameo
camélia du Japon nuccio's cameo



thuya occidentalis emeraude
thuya émeraude

plantation de **genêts** et **bruyères** au pied des arbres



PERSPECTIVE...



Plus de 95 sujets
12 camélias
24 thuyas émeraude
34 cyprès
12 chênes verts
13 érables

LA PEPINIÈRE ET LES PRAIRIES FLEURIES

La pépinière



Des sujets transplantables pour les projets paysagers de la Ville.



Des prairies fleuries mellifères



POUR LES AMENAGEMENTS DE LA VILLE...

Exemples de sujets exploitables en pépinière



Chêne liège



Lagerstroemia



Chitalpa



Tamarix Gallica



*Arbre de Noël
de Nouvelle Zélande*



Pin parasol et pin maritime